

COMPTE-RENDU : CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le onze septembre, les membres du Conseil Municipal de Damprichard se sont réunis sur convocation du 05 septembre par le Maire, Monsieur Anthony MÉRIQUE.

Présents : Michel BOBILLIER, Alexandra CABOCEL, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Jacqueline DELAVELLE, Christelle DUQUET, Jean-Paul FEUVRIER, Frédérique FLEURY, André GARRESSUS, Virginie GARRET, Alfonso HEREDIA, Brigitte MAIRE, Justin MARGUERON, Anthony MERIQUE, Damien SCHELL.

Absent : Monsieur Jean-Pierre JACOULOT, absent excusé.

Procurations : Mesdames Chantal DUBOC et Nadège MOUGIN, absentes excusées donnent procuration respectivement à Monsieur André GARRESSUS et à Madame Brigitte MAIRE.

Secrétaire de séance : Madame Alexandra CABOCEL

Le PV de la séance du 10 Juillet 2017 est adopté sans observation.

I Bâtiment :

Restructuration de la salle polyvalente

Monsieur Le Maire explique que lors de la première réunion de chantier, il s'avère qu'un problème de surface concernant le stockage du système de la VMC été décelé. Il y a donc obligation d'agrandir le local de rangement suite à ce problème. Cet agrandissement implique la suppression d'une fenêtre côté Nord.

Un plan d'aménagement de l'équipement de la cuisine de la salle et de celle du Foyer a déjà été transmis à la mairie par Install' Nord.

II Ecoles maternelle et primaire :

La rentrée scolaire 2017/2018 s'est bien déroulée avec un effectif de 126 élèves au primaire et 78 élèves à la maternelle (30 Grande Section, 26 Moyenne Section et 22 Petite Section).

Les rythmes scolaires avec le retour à la semaine de 4 jours n'ont présenté aucun problème. Les horaires des transports scolaires sont parfaitement adaptés.

III Périscolaire

Compte-rendu du 23/08/2017

La commission périscolaire s'est réunie exceptionnellement pour résoudre le problème du nombre en surnombre des demandes d'inscriptions.

Un effectif supérieur à 25 durant la tranche de midi avec prise du repas a entraîné un refus d'inscription d'enfant à la fréquentation du périscolaire qui ne prennent pas de repas.

La municipalité a priorisé les enfants qui prennent 4 repas, puis 3 repas par semaine, et a été contrainte de supprimer les inscriptions sur 1 et 2 repas par semaine. Néanmoins, au fur et à mesure que des places se libèrent, elle offre la possibilité aux familles de se réinscrire.

Un courrier de Madame Joséphine PINEAU concernant l'accueil du périscolaire requiert l'attention de la municipalité sur ce problème de surnombre.

L'assemblée propose qu'une réflexion soit menée pour parer cette difficulté et de façon à accueillir tous les enfants à la rentrée 2018 (sur l'agrandissement ou le déplacement des locaux).

IV Intercommunalité

Compte-rendu de réunion de la CCPM du 05/07/2017

Monsieur Le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du 05/07/2017.

Monsieur Le Maire présente le rapport d'activité de l'année 2016.

Adoption du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) : délibération N° 36.09

Conformément aux préconisations légales prévues lors du passage en Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 18/07/2017 pour terminer son estimation du coût des charges transférées au 01/01/2017 à la Communauté de Communes du Pays de Maïche (CCPM). La proposition définitive est présentée dans un rapport auquel est joint pour information un tableau prévisionnel du montant des attributions de Compensation 2017, selon une procédure libre au regard de la compétence scolaire territorialisée et pour laquelle il a été convenu une rétribution d'une partie des nouvelles recettes 2017 (DGF, FPIC) compensant la charge estimée en 2015 et 2016.

Conformément à l'alinéa 7 du IV de l'article 1609 nonies C du CGI, il y a lieu d'approuver ce rapport.

Après lecture, l'assemblée approuve à l'unanimité ce rapport de la CLECT.

Pour explication :

Suite au passage à la FPU (fiscalité professionnelle unique), 5 zones artisanales (ZA) sur la CCPM sont retenues à Damprichard, Maïche, Frambouhans, Les Ecorces et Charquemont. Il est demandé d'estimer le coût d'entretien de ces ZA. Pour la commune de Damprichard le montant du transfert des charges s'élève à 3528 € auquel on retire une recette de 417 euros. La commune de Damprichard sera ponctionnée de la différence, soit 3 111 € par an.

La CLECT a étudié la ventilation des charges et des recettes concernant les compétences transférées qui donnent lieu éventuellement à une modification des attributions compensatrices (AC).

Pour notre commune le montant des AC est de 277 413 € (correspondant à CFE + CVAE + IFR + TAFNB + CPS de l'année 2016). La commune percevra donc 274 302 € (277 413 - 3 111) de la CCPM par an en AC.

Facturation de redevance incitative

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 4/09/2017 du Président de la CCPM concernant la facturation de la redevance incitative du 1^{er} semestre 2017.

V Affaires diverses :

Plan guide et agenda municipal

La commission communication a travaillé sur la conception d'un plan guide et d'un agenda municipal.

Les établissements CGEO ont fait parvenir, début août, 1 000 exemplaires du plan guide de Damprichard. Une lettre de remerciement a été envoyée aux 18 sponsors qui ont financé cet ouvrage.

La distribution du plan guide à tous les habitants aura lieu la dernière semaine de septembre. Des plans guide au format cartonné seront affichés dans les lieux publics et distribués aux entreprises qui le souhaitent.

L'agenda municipal au format de poche sera édité en 1 200 exemplaires courant novembre par les mêmes établissements CGEO. Ils seront distribués dans toutes les boîtes aux lettres fin d'année ou début janvier 2018. Des exemplaires seront mis à disposition du public lors des vœux à la population.

Trail des Echelles de la Mort

798 personnes se sont inscrites au Trail des Echelles de la Mort qui a eu lieu le 10 septembre 2017 à Damprichard (belle réussite encore cette année).

Comédie musicale

Une comédie musicale sera organisée le samedi 16 septembre 2017 à la salle d'Honneur de la Mairie de Damprichard, par la troupe de Blamont « FA SOL UT ».

Comice agricole

Le Comice agricole propose des repas à midi sur le site du chantier de l'ancienne scierie BULIARD, où se déroulera le Comice le 30/09/2017 (voir avec Madame Claudine CAGNON pour l'achat des tickets).

Le repas dansant du soir sera organisé à la salle des Fêtes de Maîche (voir avec Madame Alexandra CABOCEL pour l'achat des billets de la Nuit du Comice).

Sécurité routière

Cinq panneaux signalisant une zone à 30 vont être installés aux rues desservant le carrefour du centre du village pour réduire la vitesse, ainsi qu'un marquage au sol pour améliorer la sécurité routière.

La séance est levée à 22 heures 17.